

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/433/2022

Mascara le : 23/10/2022

**Monsieur le Directeur**

**Opérationnel des Télécommunications de Mascara**

**A Monsieur MAKHLOUFI AHMED - Entreprise des Installations téléphoniques**  
**Sise à cité 261 lots – Ain El Beidha – Mascara**

**Objet : Mise en demeure**

**PROJET : Dossier de paiement des travaux de maintenance des réseaux urbains**

**Contrat N° : 06 /2021 du 04/05/ 2021**

**Bon de commande : N°210251 du 08/11/2021**

**Lieu : Zone CMP Tighennif.**

**ODS N° : 108/2021 du 07/10/2021 ;**

Votre entreprise détentrice d'un Bon de commande des travaux de la maintenance des réseaux câbles urbains à zone CMP Tighennif sus visé en objet est mise en demeure de n'avoir pas encore déposée le dossier lié au projet afin procéder à la réception provisoire des travaux conformément aux clauses du contrat ainsi le dépôts de votre dossier pour le paiement des travaux exécutés liés aux bon de commade et à l'ordre de service de démarrage des travaux sous Numéro N°108/2021 du 07.10.2021.

Malgrès les rappels faites par mes services auprès de votre entreprise, aucune démarche pour metre à jour votre dossier de réception des travaux et pour le paiement qui présente un retard flagron ce qui nuis à votre image de marque.

Cet état de fait à mis la Direction Opérationnelle dans une situation délicate pour cloturer le bon de commande des travaux et pour l'assainissement de votre dossier de paiement.

Par conséquent, je vous invite dès la réception de ma présente lettre, de mettre à jour votre dossier pour la réception provisoire et le paiement des travaux réalisés. Un délai ne dépassant pas les trois jours (72 heures) vous es accordé, faute de quoi la direction opérationnelle de Mascara est tenue d'appliquer la reglementation en vigueur conformément au reglement en viguer.

**Important et particulièrement signalé.**



Signé le DOT de Mascara.

**BENYAMINA Abdelkrim**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Mascara (1)